

**Compte-rendu conférence du séminaire du Pôle Rural 2015-2016 par BROUARD—SALA  
Quentin ET COLETTE Ludivine**

**Djemila ZENEIDI « L'utilitarisme migratoire à l'échelle intercontinentale (entre U.E. et  
Afrique) au service de l'agriculture intensive »**

Au début de sa présentation, la chercheuse rappelle qu'elle n'est ni spécialiste des migrations, ni spécialiste du monde rural. Au départ, elle travaille sur les sans-abris en milieu urbain et depuis 2009, elle travaille sur les saisonnières Marocaines agricoles en Espagne. Le lien est sur l'expérience de la domination, de la stigmatisation et de la disqualification sociale. Le but de cette recherche, sur les travailleuses marocaines en Espagne, est de dresser une cartographie des *out of place* théorisée par Tim Cresswell, ce qui résume l'expérience des ouvrières.

D. Zeneidi rappelle le contexte. Il s'agit de la région de Huelva, en Espagne, ayant un système agricole hyper intensif, nécessitant beaucoup de main-d'œuvre et ce sur une courte durée. Cette dernière est employée dans le cadre de la contractualisation migratoire en origine, politique soutenue par l'Union Européenne, que l'intervenante qualifie d'utilitarisme migratoire. On assisterait à un nouveau paradigme, le *migration management*. Les contrats se signent dans le pays d'origine, avec un recrutement sur place, pour une durée de travail de trois à six mois. Le retour des travailleurs dans leurs pays est la clé de voûte du dispositif. Les recruteurs recherchent des femmes mariées, avec des enfants en bas âge. Ces contrats ont un double objectif, économique et politique. Economique, car ils permettent d'assurer la production agricole de fraise au moindre coût. Politique, car ils permettent un contrôle des frontières et des flux humains. D. Zeneidi explique que ces contrats ont une visée utilitariste, avec un management ayant comme variables d'ajustement le genre et la sexualité de la main d'œuvre. Il y aura deux temps à sa présentation, le premier étant une présentation historique et descriptive de la région d'étude, le deuxième se centrera sur l'utilitarisme. Elle précise que pour ses recherches elle s'est appuyée sur des entretiens avec les acteurs institutionnels, des ouvrières et des immigrés résidents.

Il y a 88 000 ouvriers par an travaillant dans les exploitations. C'est une région qui a connu, sous l'impulsion de l'Etat espagnol, de profondes transformations agricoles passant d'un modèle méditerranéen à un modèle s'inspirant du modèle californien, inséré dans l'*agribusiness*. Aujourd'hui, cette région est la troisième productrice de fraise dans le monde, et elle assure 90% de la production de fraises espagnoles. L'intervenante explique c'est une agriculture contraignante, nécessitant de nombreux produits phytosanitaires, qui est dépendante de la Californie et des semences que cette dernière fournit en échange du paiement de *royalties*. La main d'œuvre est alors la variable d'ajustement. Elle doit donc être flexible et mobilisable à tout moment, et elle est soumise à un rendement. Les contrats en origine soutenus l'Union Européenne ont permis l'obtention de cette main d'œuvre. Celle-ci était autrefois originaire de la région, mais s'en est détournée dans les années 1990 pour se diriger vers le secteur du bâtiment où les salaires étaient meilleurs et la pénibilité moindre. On assiste alors à un changement de discours de la part des entrepreneurs vis-à-vis des migrations, dans un contexte où l'Espagne cesse d'être un pays d'émigration. On crée donc un nouvel outil politique, expérimenté dans un premier temps en Catalogne. C'est un changement de politique migratoire après le paradigme de la tolérance zéro. Celle-ci cherche désormais à canaliser les flux, dans l'objectif officiel du triple bénéfice : bénéfice pour le pays d'accueil, le pays de départ et le migrant, et avec comme objectif d'en finir avec l'immigration clandestine. La participation active

des acteurs privés est aussi une nouveauté de ces politiques. De plus, c'est une politique multiscalaire, avec comme acteur l'Union Européenne, les pays, les régions et les communes. A cet égard, la commune de Cartaya est souvent citée en exemple. Elle est saluée par l'Union Européenne pour ces « bonnes pratiques ». Le discours du maire tenu à l'intervenante éclaire ces politiques et leurs objectifs selon cette dernière. Ainsi selon lui, les contrats d'origine permettraient de gérer les flux d'immigrations pour un juste équilibre de la main d'œuvre, tout en maintenant une qualité de vie pour les habitants, et en évitant selon ses propos les problèmes d'intégration comme en France. Pour les institutions, c'est une gestion éthique, par le refus d'une migration permanente, et intégrale, par la gestion totale des ouvrières (du pays de départ au pays d'accueil.)

D. Zeneidi aborde ensuite les conditions de vie des ouvrières marocaines. Celles-ci sont embauchées dans un objectif de maximisation des gains. La sexualité et le genre sont deux variables sur lesquelles s'appuient les contrats et leurs acteurs, l'agence de recrutement. Le dispositif est ainsi basé sur une conception et un usage de la sexualité, liée à une idée de vulnérabilité des ouvrières. Ainsi en amont les agences ciblent des femmes ayant entre 18 et 45 ans, avec de l'expérience. Les agences précisent qu'elles recherchent des candidates en situation de précarité, prétextant rechercher l'amélioration de l'équité territoriale selon l'auteure. Les candidates ainsi présélectionnées défilent ensuite devant les délégués des entrepreneurs, sans parler. Les célibataires sont sciemment écartées, car la situation de mère et femme mariée apparaît comme une garantie du retour au pays des ouvrières. Le genre, et des représentations hétéro normées et stéréotypées participent du processus du recrutement et plus globalement du dispositif des contrats d'origine. Par exemple, ces femmes auraient les mains plus délicates et seraient donc plus aptes au travail selon les acteurs du dispositif. Le contrôle du corps et de la sexualité est aussi un moyen de contrôle. Un examen médical est obligatoire, celui-ci ne fait pas mention d'aptitude à travailler, mais vérifie l'absence de maladie vénérienne, de grossesse, d'infections parasitaire ... L'intervenante précise qu'il s'agit alors d'éloigner tous risques pour le pays d'accueil, car ces ouvrières ont une image dangereuse. Sur place, le contrôle continue. Une grossesse sur place est synonyme de perte de travail pour les femmes, ces dernières sont alors sensibilisées, au prétexte de leur bien-être, à éviter toute grossesse, et donc toute relation. La grossesse est en fait un problème logistique qu'il s'agit d'éviter. Le contrôle passe aussi par l'interdiction des relations avec les hommes, l'usage de drogues, de sorties et de visites. Des cours de castillan, mais aussi d'hygiène, de gestion du corps, d'éducation sexuelle etc, sont donnés aux ouvrières, pour éviter les conflits, mais aussi selon l'auteur à discipliner la main d'œuvre. Le genre et la sexualité des ouvrières apparaissent alors comme un avantage comparatif dans ce système agricole. Les représentations sur ces femmes nourrissent et autorisent un discours managérial et paternaliste. Ces femmes ont l'image que les acteurs produisent, celle de victimes. Le genre est ici utilisé en versus des hommes marocains. Ceux-ci seraient trop vindicatifs, des prédateurs sexuels. L'islam est une différence culturelle dont il faut débarrasser les femmes/victimes marocaines.

En conclusion, l'intervenante rappelle que l'utilitarisme de ce système prend appui sur des stéréotypes pour contrôler la sexualité et le genre. Les femmes sont alors des flux, une force de travail, catégorisée en femme, en putain, en fonction du travail.

## Débat :

- **Philippe Madeline** : Comment êtes-vous passée de la recherche sur les SDF aux ouvrières marocaines et comment avez-vous travaillé avec ces personnes malgré les problèmes de langue ? Pourquoi avez-vous principalement utilisé le registre de l'esclavage durant votre intervention alors que dans le livre vous utilisez aussi le registre de l'émancipation ?

- **Djemila Zeneidi** : Ce dernier travail provient de ma rencontre avec une chercheuse. J'étais auparavant chercheuse au laboratoire Eso de Rennes, puis à celui de Bordeaux. De cette rencontre naît alors une volonté de travail en commun sur l'enfermement. J'avais au début refusé ce travail sur les migrations, car je suis moi-même immigrée. Le terrain a été difficile, car après plusieurs reportages et travaux de chercheur, les entrepreneurs ont été très réticents voir ont refusé de me rencontrer. J'ai alors préféré m'immerger, et rencontrer au gré du hasard les ouvrières, sur la route par exemple. Enfin, je n'ai pas parlé de l'ambivalence par manque de temps, mais qu'effectivement j'ai été frappée par l'expérience de domination des ouvrières qui se mêle à des processus d'émancipation dont je ne peux pas ne pas en tenir compte. Les ouvrières sont transformées par la migration, elles font acte de résistance en transformant en humour les moments pénibles par exemple. Elles développent une certaine autonomie en Espagne. J'ai aussi découvert plusieurs manières de contraindre dont l'une consiste à faire croire aux ouvrières qu'elles pourront obtenir des papiers si le travail est bien fait. C'est cela qui explique en partie que ces femmes supportent ces conditions.

- **Jean-Marc Moriceau** : Dans l'Histoire, on retrouve des échos à l'expérience des ouvrières. Nous pouvons prendre l'exemple de l'Antiquité avec des esclaves, les *manquippia*, dont le propriétaire, à l'instar des exploitants d'Espagne, doit prendre soin pour la rentabilité de son affaire. Un deuxième écho peut être trouvé avec la situation des apprentis domestique dans les fermes du Moyen-âge jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces domestiques pouvaient avoir un rôle d'objet sexuel.

- **Clothilde Lemarchand** : La question de l'interdisciplinarité dans les études de genre est très intéressante. Cela me rappelle les écrits de Tania Angeloff, sociologue, sur les femmes chinoises au 21<sup>ème</sup> siècle, qui sont venues travailler à la ville et qui se retrouvent avec des tiraillements familiaux. De plus, l'intervention d'aujourd'hui me fait aussi penser aux travaux de Mélanie Jacquemin sur les petites bonnes d'Afrique, à propos de la fragilité ouvrière, aux formes d'esclavage contemporaines. Quelle est la proportion d'ouvrières marocaines sur les 80 000 ouvriers ?

- **Djemila Zeneidi** : Elles représentaient dix à douze mille ouvrières maximum, mais cette proportion est en grande baisse depuis la crise. Ces statistiques proviennent de plusieurs sources. Ces dernières années, on assisterait à un fort débat sur ces ouvrières en Espagne face à l'ampleur du chômage. Les ouvrières marocaines étaient 500 durant les dernières campagnes.

- **Pierre Guillemin** : Dans le livre, vous utilisez la figure du cyborg, mais cette utilisation limiterait une lecture atomisante des faits. Est-ce qu'il n'y aurait pas de mobilisation de groupes puisqu'on se trouve dans un rapport de classe ?

- **Djemila Zeneidi** : Je ne pense pas qu'il puisse y en avoir en raison de la logique individualiste développée par ce système. Celui-ci est fait pour déjouer ces mobilisations. Ainsi les ouvrières sont

en concurrences entre-elles par la logique d'attractions des faveurs du patron par exemple. Il y a eu des mobilisations des ouvriers marocains, en Espagne, qui ont perdu leur travail à cause de celles-ci. De plus, il existe bien un syndicat, mais celui est très proche des organisations patronales, il est inclus dans le dispositif. Le syndicat veille simplement selon l'auteur à ce que les conditions de travail ne soient pas trop scandaleuses.

- **Etienne Walker** : Est-ce que l'absence de mouvements sociaux n'empêche pas l'usage de termes comme celui d'émancipation ?

- **Djemila Zeneidi** : Les femmes vivent cette émancipation. Il y a par exemple des nombreux divorces à leur retour, montrant la tentative de renégociation des normes que les ouvrières opèrent. Ainsi le rapport aux hommes change. Il y a émancipation, car les femmes se sentent choisies, elles s'autonomisent, se « narcissisent » en tant que femmes et travailleuses. C'est en cela que je justifie l'utilisation de ce terme.

- **XX** : Comment sont-elles perçues quand elles reviennent ?

- **Djemila Zeneidi** : Elles le vivent comme une perte. Ainsi, la perte du droit de retravailler est vécue très durement. Les ouvrières me disaient « je ne suis plus comme avant », ne se sentant plus faite pour vivre ici, au Maroc. C'était un moment de liberté et d'émancipation pour elles.

- **Maxime Marie** : Quel est le contexte local ? Quels sont les liens avec le dispositif de travailleur détaché ? Quel est le discours des organisations professionnelles des agriculteurs face à la crise, dans l'optique d'une crise entre un optimum économique et le favoritisme national ?

- **Djemila Zeneidi** : Les organisations soutiennent ce dispositif, car cela rapporte beaucoup d'argent, d'autant plus que le coût de la main-d'œuvre est en partie soutenu par l'Union Européenne. Ainsi les employeurs préfèrent la main-d'œuvre étrangère, malgré une opinion publique défiant vis-à-vis de ce dispositif.

- **Maxime Marie** : Comment ces organisations gèrent-elles leurs discours ? Ca me fait penser à l'exemple du Lot-et-Garonne où le FN tend à bien s'implanter en lien avec, paradoxalement à des organisations agricoles défendant un modèle où la main-d'œuvre étrangère précaire est une variable d'ajustement prégnante.

- **Djemila Zeneidi** : Je m'excuse de ne pas pouvoir répondre, faute de connaissance sur ces thématiques.

- **Laurent Brassard** : Quelles sont les relations entre les ouvrières et les autres ouvriers, les saisonniers, les locaux ?

- **Djemila Zeneidi** : Les ouvrières sont déconsidérées par les ouvriers résidents arabes, car elles auraient selon eux pris leur travail. Elles sont en concurrence avec les autres migrantes, les contremaîtres étant souvent des ouvrières provenant de l'est de l'Union Européenne, un clivage nationalisé qui serait peut être entretenu par les employeurs. Il faut toutefois noter des rapprochements voir des alliances, via un mariage par exemple, avec des hommes d'origines subsahariennes résidents. Il s'agit bien d'une renégociation de normes pour les ouvrières, car elles doivent aller au-delà du racisme vis-à-vis des hommes noirs.

## Compte rendu Laurent Brassart – Séminaire du Pôle rural, le 13 octobre 2015

### Prévenir la violence politique, réguler le lien politique et social en Révolution : les succès des pouvoirs publics.

Pour sa 22<sup>e</sup> rentrée, le séminaire pluridisciplinaire du Pôle Rural a fait salle comble avec la première séance de son nouveau thème annuel : *Pouvoirs publics et sociétés rurales*. Le public, composé d'historiens, de géographes, de sociologues, d'étudiants et de personnes extérieures, a pu assister à l'intervention de Laurent Brassart, Maître de Conférences à l'Université de Lille 3. Ces dernières années l'historiographie avait quelque peu délaissé l'étude des campagnes pour privilégier l'histoire culturelle ou politique de la Révolution française. Grâce aux travaux de L. Brassart, ces deux champs de recherches se rencontrent à nouveau à travers l'étude d'un département rural : l'Aisne.

Pendant la Révolution, ce département picard fait parti de tous ces départements français qui n'ont pas été touchés par les violences de la Terreur. Selon L. Brassart, c'est dans ce silence et cette tranquillité apparente que réside tout l'intérêt d'un tel département. Cela signifie-t-il pour autant que les populations picardes ont traversé avec un conformisme résigné la Révolution française ou qu'elles ont adhéré unanimement au nouvel ordre politique et social en place ? A travers ce laboratoire privilégié, situé à l'interface de deux pôles de violences que sont Paris et la frontière septentrionale, l'objectif annoncé en introduction est de s'intéresser aux processus de régulations politiques et sociaux à l'œuvre en période de troubles.

Dans une logique chronologique, il débute son développement par la période de la monarchie constitutionnelle (1791-1792), période qui correspond à la constitution d'un ordre notabiliaire dans les campagnes. Suite à la révolution municipale et au règlement électoral, la « fermocratie » (étudiée par Jean-Pierre Jessenne) et le notariat se retrouvent à la tête des districts afin de contrôler l'influence de la ville sur les campagnes. Les ruraux contrôlent alors les campagnes et ces laboureurs tirent leur légitimité du rejet de Paris et des luttes campanilistes pour la désignation des chefs lieux de district. Dans le cadre de ces luttes, des solidarités villes/campagnes se créent et se renforcent pour la défense des intérêts locaux contre la ville de Paris qui vampirise les blés axonais pour nourrir Paris. Pour défendre leurs intérêts, les ruraux ont porté leur choix politique sur des élus en mesure de jouer pleinement un rôle médiateur entre les campagnes et la ville, le local et le national, et le département de Paris. Ce qui explique que les grands fermiers et les notaires tiennent les districts, les juristes formés à la politique par les conflits campanilistes, le département, à moins qu'ils ne soient élus députés. Ces élus ont alors gouverné en modérés : rejet des extrêmes, recherche de la concorde par les vertus de la prévention et du compromis. Et le plus souvent, faute de mieux, le recours à la force, toujours pour défendre l'ordre, comme ce fut le cas lors des bacchanales de l'été 1791. Il est réducteur de résumer le modérantisme politique à une simple culture du compromis. Ils tirent, selon L. Brassart, leur légitimité du culte de la loi. Par dessus tout, gouverner en modéré c'est mettre la puissance exécutive au service du maintien de l'ordre.

L'entrée en République en aout 1792, puis le basculement dans la Terreur imposent une redéfinition des liens politiques et sociaux. L. Brassart se demande ainsi comment les pouvoirs publics se sont adaptés à ce tournant. Suite à l'avènement du suffrage universel, un processus de démocratisation avec la promotion politique des petits et le recul de la fermocratie semble s'installer. Cependant, ce processus est en réalité un trompe-l'œil, les grands fermiers de l'Aisne se retirent, plus qu'ils ne sont évincés, lors des élections

municipales car ces fonctions sont trop exposées. Ce retrait n'est cependant pas total, ils investissent le deuxième corps municipal, celui des notables avec le conseil général qui ne se réunit que pour les grandes occasions comme les débats sur les questions agraires ou les biens communaux. La reconfiguration du pouvoir politique dans l'Aisne va être en mesure de réussir le pari d'une Terreur maîtrisée et régulée, grâce à un gouvernement local polymorphe, il reste au service d'une cause inchangée : la préservation de l'ordre en général. Par ailleurs, lors de la crise dite « fédéraliste », L. Brassart montre que l'on assiste à l'instauration d'un gouvernement local de l'exception sans en référer à l'Etat central. Cet appel à l'état d'exception révèle selon lui les limites du système local inventé en 1790 qui ne permet plus de gérer de telles crises. Pour le département de l'Aisne, l'exception ne doit plus être vue comme un processus unilatéral imposé verticalement par l'Etat, mais comme une réponse du pouvoir central à une demande locale. Ainsi, la régulation politique et sociale est particulièrement réussie par le pouvoir communal puisque le village sous la Terreur reste l'instance légitime face aux dispositifs législatifs terroristes comme les comités de surveillance ou les sociétés populaires.

Malgré les tentatives du pouvoir central de briser le pouvoir communal et les municipalités, le dispositif terroriste n'a jamais fonctionné dans les communes rurales de l'Aisne. Selon L. Brassart, les éléments relevés pour ce département sont caractéristiques des régions de grande culture. Après l'échec des tentatives d'éclatement du pouvoir communal par le gouvernement révolutionnaire, les pouvoirs locaux vont négocier avec le pouvoir central. Une culture du compromis s'installe alors, et, peut être illustrée par l'exécution à la lettre des mesures de défense nationale par les gouvernements locaux mais qui refusent dans le même temps, l'application des mesures culturelles, religieuses voulues par le pouvoir central.

Pour conclure, L. Brassart rejette la représentation de l'Etat révolutionnaire comme monolithique et centralisateur, selon lui, il n'existe pas « frontière intérieure » entre le local et le national. L'Etat n'existe que par rapport à la société et il est important de s'intéresser aux modes de gouvernement du local par l'Etat. Selon lui, la Terreur a pu éclater dans les régions où l'on peut observer une absence de l'Etat dans ses dimensions locales. Là où il est matérialisé par des représentants locaux, suffisamment représentatifs et socialement légitimés, une régulation de la Terreur se met en place.

\*

\*\*

Après les applaudissements du public, la traditionnelle séance de discussions prolonge l'intervention de L. Brassart. Jean-Marc Moriceau prend alors la parole, signale l'inscription de plein pied avec le sujet du séminaire et les articulations qui existent entre les pouvoirs publics et les sociétés rurales. Il revient sur l'invention du district par la Révolution qui selon lui correspond à l'ère naturelle de l'échange, de l'activité de ces grands fermiers dont le réseau de sociabilité correspond généralement à celui du district. Il demande à L. Brassart si les grèves de moissonneurs (brièvement mentionnées) qui frappent ces régions connaissent des discontinuités ou continuent avec la même intensité sous la Révolution. Pour l'intervenant, les dernières « bacchanales » ont lieu en 1791 et reviennent à la fin de l'Empire. Cette discontinuité s'explique par un marché du travail régulé par l'état de guerre continue de 1792 à 1795 qui fait disparaître les grèves suite à la pénurie de main d'œuvre. La période se caractérise alors par une période de bon salaire car la main d'œuvre est disputée par les fermiers. Enfin, Clément Mauger demande comment s'est traduite l'application de la loi du

Maximum des Prix dans ce département. L. Brassart souligne la pertinence de cette question tout expliquant que la réponse est complexe comme celle du Maximum. Selon lui, ce fut un échec à cause des concurrences locales et de l'inexistence d'un consensus local sur la question. Le marché noir fut également important pendant cette période et la mauvaise application résulte d'une mauvaise volonté de la part des autorités locales à l'appliquer.

Paul Maneuvrier-Hervieu